

CHARTE DE RESPECT, DE BIENVEILLANCE ET DE CONFIDENTIALITÉ :

Association Chaînes et Plumes

L'association **Chaînes et Plumes** repose sur des valeurs de respect, de bienveillance, de consentement mutuel et de confidentialité. Cette charte définit les engagements attendus de chaque membre afin de garantir un environnement sûr et harmonieux pour tous.

ARTICLE 1 – ADHÉSION AUX VALEURS DE L'ASSOCIATION

En adhérant à **Chaînes et Plumes**, chaque membre s'engage à respecter et promouvoir :

- Le **consentement libre, éclairé et réversible** comme principe fondamental de toute interaction.
 - Le respect des pratiques **Saines, Sûres et Consensuelles (SSC)** ainsi que **RACK (Risk-Aware Consensual Kink)**.
 - Un environnement bienveillant, inclusif et respectueux des différences de chacun.
-

ARTICLE 2 – RESPECT DES PERSONNES

Chaque membre s'engage à :

- Respecter l'identité, les préférences, les limites et les choix de chacun, sans discrimination liée au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine, au handicap ou aux pratiques BDSM.
 - Ne jamais exercer de pression, contrainte ou harcèlement à l'encontre d'un autre membre.
 - Adopter une communication bienveillante, sans violence verbale, moquerie ou jugement.
-

ARTICLE 3 – RESPECT DU CADRE ASSOCIATIF

Dans le cadre des événements et échanges de l'association, les membres s'engagent à :

- Se conformer aux règles de fonctionnement définies par l'association.
 - Ne pas utiliser l'association à des fins commerciales ou dans un but contraire à son objet.
-

ARTICLE 4 – CONFIDENTIALITÉ ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

L'association **Chaînes et Plumes** attache une importance primordiale à la confidentialité et au respect de la vie privée de ses membres.

À ce titre, chaque membre s'engage à :

- Ne divulguer aucune information personnelle concernant les autres membres sans leur consentement explicite.
- Ne pas révéler l'identité, les pratiques, les échanges ou toute donnée sensible concernant un membre en dehors du cadre de l'association.

- Ne pas prendre de photos, vidéos ou enregistrements lors des événements sans l'autorisation expresse de toutes les personnes concernées.
- Respecter l'anonymat des membres qui le souhaitent.

Tout manquement à cette clause de confidentialité pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

- Chaque membre est responsable de ses actes et de ses propos.
 - Tout comportement inapproprié pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre ou d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association, après décision du Bureau.
 - Toute atteinte grave aux valeurs de l'association pourra être signalée à l'équipe dirigeante.
-

ARTICLE 6 – APPLICATION ET ACCEPTATION DE LA CHARTE

L'adhésion à **Chaînes et Plumes** implique la lecture et l'acceptation sans réserve de cette charte. Tout manquement pourra entraîner des mesures disciplinaires, dans l'intérêt du bien-être collectif.

En signant cette charte, je reconnais avoir pris connaissance des valeurs et engagements de l'association et je m'engage à les respecter.

Nom et prénom :

Date :

Signature :